

CONSEIL MUNICIPAL de COURSAC COMPTE RENDU de réunion du 20 septembre 2023

(en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la liste des délibérations de la séance doit être affichée dans la huitaine).

Convocation du 11 septembre 2023.

Secrétaire de séance : Philippe CONS

Présents : *Mmes et MM. Pascal PROTANO, Perrine MORANT, Jacques DESSALLES, Cathia BARRIERE, Philippe CONS, Marie-France BARRE, Magali BORDAS, Roger PERRIN, Yves SAMOUR, Fabienne MARCHAIS, Frédéric BELMON, Yan TISNE, Karine LAGARDE, Fanny ZERWETZ, Marion LILLET, Sonia DE JESUS DIAS et Marie-Claude HUGUET.*

Absents : *Jean-Claude KAWKA, Julien RITT.*

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du PV de la réunion du 29 juin 2023 : adoptée*
2. *Décision modificative n°2 – budget principal de la commune : adoptée*
3. *Modalités de vote du budget primitif : adoptée*
4. *Gratification non obligatoire d'un stagiaire : adoptée*
5. *Demandes de subventions exceptionnelles : adoptée*
6. *Tarifs de la bibliothèque : adoptée*
7. *Désignation du référent déontologue pour les élus locaux : adoptée*
8. *Mise à jour de la convention d'affectation à des missions temporaires avec le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24) : adoptée*
9. *Convention pour la médiation préalable obligatoire avec le CDG 24 : adoptée*
10. *Travaux d'éclairage public – Eclairage du parking des écoles : adoptée*
11. *Adhésion à la charte « Ville Aidante » de l'association France Alzheimer : adoptée*

Fait à COURSAC le 21 septembre 2023

Le Maire,
Pascal PROTANO

